

Rapport d'activité

2011-2012

ULIS

01 juillet 2012

Créé par : M Repessé Joël, coordonnateur du dispositif.

Rapport d'activité

2011-2012

Selon le protocole d'évaluation du fonctionnement d'une ULIS et Inspection des pratiques professionnelles des coordonnateurs.

En référence à :

- La loi n° 2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Les articles D. 351-3 à D.351-20 du code de l'éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- La circulaire n° 2010-088 du 18.06.2010 BO n° 65 du 15.07.2010 relative à la scolarisation des élèves handicapés au sein du dispositif collectif d'un établissement du second degré.

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap.

Les coordonnateurs d'ULIS sont des enseignants spécialisés évalués conformément à leur statut (professeurs des écoles, certifiés, agrégés, PLP).

La circulaire n° 2010-088 précise dans son point 5 : « Les IEN-ASH départementaux, les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), notamment les IA-IPR-EVS, et les IEN-ET-EG, ont en charge l'évaluation régulière des Ulis. Cette évaluation a pour objet de mesurer l'effectivité des projets d'Ulis et leur impact sur la scolarité des élèves concernés. Elle s'appuie sur des rapports d'activités rédigés par les coordonnateurs sous l'autorité des chefs d'établissement. »

Ils agissent au sein de l'établissement sous l'autorité du chef d'établissement.

Rapport d'activité

2011-2012

Sommaire

Table des matières

A. Evaluation du fonctionnement de l'ULIS

1. Les personnels concernés

- 1.1. Le chef d'établissement et son équipe p.4
- 1.2. Le(s) conseiller(s) principaux d'éducation, p.4
- 1.3. le médecin et l'infirmière scolaires, p.4
- 1.4. les chefs de travaux en lycée professionnel, p.4
- 1.5. L'enseignant référent p.4
- 1.6. Le COP p.4
- 1.7. Les membres de l'équipe pédagogique p.5

2. La place du dispositif dans le projet d'établissement

- 2.1. L'organisation des rencontres avec les familles, p.6
- 2.2. La participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives de l'établissement. p.6

B. Les observables pour l'inspection des pratiques professionnelles

1. Le rapport d'activité rédigé par le coordonnateur, sous l'autorité du chef d'établissement, permet d'apprécier :

- 1.1. L'organisation générale de l'ULIS : p.7
- 1.2. Emploi du temps du coordonnateur précisant pour chaque plage horaire, le nom et le niveau d'apprentissage de chaque élève suivi. Les temps de regroupement prévus au sein de l'ULIS. p.7
- 1.3. Conception et suivi de l'emploi du temps des élèves en lien avec leur PPS et assurant la stabilité et la continuité des apprentissages. p.7
- 1.4. Place et rôle de l'AVS co. p.8
- 1.5. Sécurité : déplacement, accueil, relation sociale et adaptation des postes de travail par le médecin scolaire après avis de l'inspecteur de spécialité. p.9
- 1.6. Modalités d'utilisation des 3 HSA dévolues à l'établissement pour la scolarisation des élèves de l'ULIS. p.9

2. Les acquis des élèves et le suivi de leur progression :

- 2.1. Participation du coordonnateur aux ESS p.9
- 2.2. Adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap pour la validation du « socle commun de connaissances et de compétences ». p.9

- 2.3. Progression des élèves au regard du livret personnalisé de connaissances et compétences sur la continuité des trois paliers p.9
 - 2.4. Modalités et aménagement de l'évaluation et de la certification p.9
 - 2.5. Modalités spécifiques de construction de compétences relatives à l'autonomie des élèves (prévention, santé, environnement) p.10
 - 2.6. Modalités d'acquisition des compétences sociales et civiques qui structurent la 7ème compétence du socle commun. P.10
3. Les procédures d'accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle :
- 3.1. Education à l'orientation et élaboration des PPO inclus dans les PPS p.11
 - 3.2. Mise en œuvre du PDMF p.11
 - 3.3. Découverte des formations en SEGPA, en EMS, en LPRO, en CFA, en entreprise... p.11
 - 3.4. Conventions de formalisation des engagements pour les mises en stage. p.11
 - 3.5. Lien avec les référents d'insertion professionnelle des MDPH. P.11
 - 3.6. Rédaction des attestations de compétences et des attestations de compétences professionnelles en lycée. P.11
 - 3.7. Suivi de l'insertion professionnelle à la sortie de l'ULIS en lycée professionnel. p.11

C. Provisionnel 2012 - 2013

- 1. L'aménagement de la classe du dispositif Ulisp.12
 - 1.1 Lieu p.12
 - 1.2 Moyens p.12
 - 1.3 Organisation p.12
 - 1.4 Activités à prévoir p.13
 - 1.5 Alimentation électriques des ordinateurs et du vidéoprojecteur p.13
- Annexe 1 p.14
- Annexe 2 p.15
- Annexe 3 p.17

A. Evaluation du fonctionnement de l'ULIS

L'Ulis du lycée Jules Ferry la colline et de l'EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté) s'est ouverte en septembre 2011. C'est donc sa 1^{ère} année de fonctionnement et son 1^{er} rapport d'activité.

Les élèves de l'Ulis sont répartis de cette façon :

- 3 élèves en CAP Agent polyvalent de restauration au Lyc Pro Jules Ferry
- 1 élève en CAP Maintenance et hygiène des locaux au Lyc Pro Jules Ferry
- 1 élève en CAP Coiffure au Lyc Pro Jules Ferry
- 1 élève en CAP Peinture à l'EREA

1. Les personnels concernés

1.1. Le chef d'établissement et son équipe.

M Cuinat-Guerraz, proviseur
Mme Galinier, proviseur adjoint

1.2. Le(s) conseiller(s) principaux d'éducation,

Mme Pawlik Corinne
Mme Davenel Sylvie

1.3. le médecin et l'infirmière scolaires,

Mme Borron Mireille, médecin scolaire
Mme Reynaud Béatrice, infirmière scolaire

1.4. les chefs de travaux en lycée professionnel,

M Cancel Daniel, chef des travaux Métiers de bouche, Tourisme
M Michel Xavier, chef des travaux MHL, Coiffure & Esthétique

1.5. L'enseignant référent

Mme Karine Pilato

1.6. Les COP

- Mme Troise Laurianne
- M Bouvier Vincent

1.7. Les membres de l'équipe pédagogique

CAP Agent polyvalent de restauration

Mme Gaillard Valérie – enseignement professionnel - PP
Mme Soursac-Mériadec Elisabeth - enseignement professionnel
Mme Larbi Cécile - français, histoire, géographie- ECJS
Mlle Rose - français, histoire, géographie- ECJS
Mme Velay Laurence – aide individualisé
M Ouadoud Hamid - Maths sciences
Mme Samaille - Anglais
Mme Ribet Emilie- Education sportive
Mme Cayon Sylvie- Arts appliqués

CAP Maintenance et hygiène des locaux

Mme Mahiques Dominique – enseignement professionnel - PP
Mme Saget Marie-Annick - français, histoire, géographie- ECJS
Mme Velay Laurence – aide individualisé
M Belay Monique - Maths sciences
Mme Samaille Frédérique - Anglais
Mme Ribet Emilie - Education sportive
M Andrieu Jean-Paul - Arts appliqués

CAP Coiffure

Mme Labar Nathalie – enseignement professionnel - PP
Mme Arnoul Cécile - enseignement professionnel
Mme Pais Sandrine - enseignement professionnel
Mme Devendeville Angélique - français, Histoire, géographie
M Ouadoud Hamid - Maths sciences
Mme Lozano Marie-Thérèse - Anglais
Mme Ribet Emilie - Education sportive
M Sicre Jean-Claude - Arts appliqués
Mme Fesquet Sabrina - Gestion

CAP Peinture

M - enseignement professionnel - PP
M - enseignement professionnel
M - français, histoire, géographie
M - Maths sciences
M - Anglais
M - Education sportive
M - Arts appliqués

2. La place du dispositif dans le projet d'établissement

2.1. L'organisation des rencontres avec les familles,

Les familles ont été accueillies au lycée l'une après l'autre au début de l'année. L'organisation de l'Ulis leur a été exposée ainsi que la présentation des différents intermédiaires.

Les familles sont aussi conviées aux équipes de suivi de leurs enfants.

2.2. La participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives de l'établissement.

Les élèves de l'Ulis ont participé normalement aux activités de l'établissement. Un bémol, les activités sportives où une élève (Z.A.) a eu des difficultés pour s'intégrer dans le groupe jusqu'au 2^{ème} trimestre où elle a repris les cours.

Marina Mourgues, interne, s'est investie dans le projet « SexTen » mis en place à l'internat avec les collègues de surveillance et la participation de Mme Reynaud Béatrice, infirmière scolaire.

Article Midi Libre

Parents, ados... et si on dialoguait enfin !

Menaçante, agressive, fragile, passive... L'image de la jeunesse véhiculée par le monde des adultes (parents, médias) agace nombre de jeunes gens. Certains commencent à réagir. Tels les SexTen. Une quinzaine d'adolescents de 16 à 19 ans, tous élèves au lycée Jules-Ferry La Colline, à Montpellier, dans différents cycles des formations hôtellerie, restauration, pâtisserie... Réunis au sein d'un groupe de réflexion, à l'initiative de l'association 'À part ça' et de l'infirmière de l'établissement, ils se sont interrogés au cours de l'année sur ce regard des adultes.

Des mots d'ados... « *Ils ne comprennent pas notre façon de fonctionner. S'il y a un message à faire passer, c'est de ne pas nous juger seulement selon leurs critères* », insiste un garçon. Pour un de ses camarades, « *la présence des nouvelles technologies a creusé un fossé (...) Ils pensent que ça nous rend asociaux, mais on n'est pas tous des geek !* » « *Ce n'est pas parce que je passe du temps sur Facebook que je ne fais que ça. Je sors, j'ai aussi une vie à l'extérieur* », insiste Pierre, 19 ans, le seul majeur du groupe. Un autre souligne la contradiction ressentie dans le discours parental : « *Ils disent qu'on est avachis, qu'on 'glande' et qu'on devrait sortir. Mais si on sort, alors ils s'inquiètent (...) Ce n'est pas logique !* » Fainéants, les jeunes ?

« *Les adultes ne sont pas avec nous pendant les cours... Pour les TP, on reste debout pendant des heures, on travaille. Alors, c'est normal que pendant le week-end, on ait envie de relâcher un peu la pression.* » La communication, déjà difficile au domicile familial, est encore plus compliquée à l'extérieur, soulignent les lycéens. Le regard des adultes sur les adolescents semble se nourrir d'un malentendu générationnel qui, décidément, ne semble pas près de s'éteindre. Selon l'institut Ipsos, sept jeunes sur dix jugeaient en 2007 que les adultes avaient une mauvaise image des adolescents. Tandis qu'une récente étude (Afev et Audirep, 2009) indique que plus d'un Français sur deux (51 %) a une image négative des jeunes !

« Si les regards changeaient, le dialogue serait plus facile », lâche une lycéenne.
Ainsi, tout est dit... PHILIPPE MOURET

B. Les observables pour l'inspection des pratiques professionnelles

1. Le rapport d'activité rédigé par le coordonnateur, sous l'autorité du chef d'établissement, permet d'apprécier :

- 1.1. L'organisation générale de l'ULIS :

Le dispositif fonctionne avec l'aide du coordonnateur et d'une AVS à plein temps. Il est situé dans un bureau assez exigü à côté du CDI et comporte un bureau, deux postes informatiques en réseau.

L'aide individualisée apportée aux élèves se dispense dans cet endroit, lorsque les élèves sont plus de deux, l'AVS ou le coordonnateur doivent se déplacer au CDI dans un endroit isolé. En temps horaire, l'aide individualisée pour les élèves de l'Ulis représente 7h/semaine (avec 1 ou 3 élèves), le reste de l'aide étant apportée en cours.

- 1.2. Emploi du temps du coordonnateur précisant pour chaque plage horaire, le nom et le niveau d'apprentissage de chaque élève suivi. Les temps de regroupement prévus au sein de l'ULIS.

Voir annexe 1 : emploi du temps de M Repessé Joël

A savoir que l'emploi du temps du coordonnateur ou de l'AVS a changé toute l'année en fonction des progrès des élèves du dispositif.

- 1.3. Conception et suivi de l'emploi du temps des élèves en lien avec leur PPS et assurant la stabilité et la continuité des apprentissages.

En début d'année, nous avons posé les emplois du temps des trois classes de CAP où sont inclus nos élèves. Un premier jet a permis de composer l'emploi du temps de l'AVS pour la rentrée scolaire en choisissant les matières à privilégier pour chaque élève. Au cours de l'année, en suivant les progrès et en respectant le PPS, l'emploi du temps de Mlle Viguier Aurélia a été adapté pour suivre au plus juste les évolutions de nos élèves.

Voir annexe 2 : emploi du temps des élèves de l'Ulis

- 1.4. Place et rôle de l'AVS co.

L'Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif exerce des fonctions d'assistance à l'équipe pédagogique. Ces fonctions d'assistance doivent être partie intégrante du projet

d'établissement. La mission de l'Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif est distincte de la mission d'enseignement et ne peut s'y substituer. L'Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif appartient à l'équipe éducative et participe, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et sous l'autorité du chef d'établissement, à l'encadrement et à l'animation de toute action éducative conçue dans le cadre du projet d'établissement pour l'aide aux dispositifs collectifs d'inclusion des élèves handicapés (ULIS...).

La mission

Accompagnement dans des classes d'accueil de l'établissement : les élèves peuvent bénéficier de temps réguliers d'accueil, individuellement ou par petits groupes, dans une classe ordinaire du lycée. Chaque fois qu'il sera nécessaire, et en concertation avec l'enseignant de l'ULIS, l'Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif peut se voir confier l'accompagnement personnel de ces élèves. Dans la classe d'accueil, l'Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif veillera alors à ajuster son action en fonction des caractéristiques de la situation et en liaison avec les enseignants concernés. Il cherchera à rendre sa présence aussi discrète que possible et à favoriser le maximum d'échanges entre l'élève à besoins particuliers et ses camarades. Il mettra en œuvre les moyens adaptés de compensation du handicap.

Assistance et interventions dans la classe ou la classe du dispositif: lors des temps de regroupements au sein du dispositif spécialisé, l'Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif participe, sous la conduite et sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant, à l'animation d'activités collectives. Il peut également, dans les mêmes conditions prendre en charge une partie de l'effectif pendant un temps déterminé, dans le cadre d'une organisation pédagogique différenciée. Ponctuellement, il pourra travailler avec un enfant pris individuellement pour une action de tutorat définie en collaboration avec l'enseignant.

Interventions en dehors des temps d'enseignement : tout le temps de la présence de l'élève dans l'établissement, notamment pendant les moments d'interclasses, les récréations et les temps de repas, l'Auxiliaire de Vie Scolaire Collectif veillera à faciliter la participation des élèves de l'ULIS à la vie de l'établissement. Intégré lui-même à l'équipe éducative de l'établissement, il équilibrera son action pour garantir au mieux et sans inutile surprotection la sécurité physique et morale des élèves à besoins particuliers, et sans jamais constituer un frein au développement de leur autonomie.

Cette année, faute de demande, l'Ulis possède une seule AVS co. Il a donc été difficile de se partager les temps d'aide et de regroupement au sein de l'Ulis. De plus le manque de place n'a pas été pratique pour réaliser un travail approfondi.

Nous avons donc dû investir quelques tables du CDI à cette fin.

1.5. Sécurité : déplacement, accueil, relation sociale et adaptation des postes de travail par le médecin scolaire après avis de l'inspecteur de spécialité.

Les élèves de l'Ulis n'ont pas eu besoin d'adaptation particulière aux vues des troubles cognitifs qui sont les leurs. Une seule adaptation est connue, repas particulier pour Mlle Ragae Hiddaoui qui bénéficie d'une surveillance de ses repas.

1.6. Modalités d'utilisation des 3 HSA dévolues à l'établissement pour la scolarisation des élèves de l'ULIS.

Aucune HSA allouée !

2. Les acquis des élèves et le suivi de leur progression :

2.1. Participation du coordonnateur aux ESS

Les équipes de suivi ont été organisées, mise en place par M Repessé, coordonnateur de l'Ulis. Les équipes de suivi ont réuni Mme Karine Pilato, enseignante référente, les équipes pédagogiques de chaque spécialité concernée, les CPE, l'infirmière, l'assistante sociale, l'AVS et le coordonnateur du dispositif.

2.2. Adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap pour la validation du « socle commun de connaissances et de compétences ».

1. Deux élèves ont été dispensés d'anglais au profit de l'apprentissage du français et des mathématiques.
2. Au début, certains contrôles ont été effectués à l'Ulis pour que les élèves puissent s'habituer et pour que nous puissions bien expliciter les questions des contrôles. Vers janvier, ceux-ci ont été faits normalement en classe.

2.3. Progression des élèves au regard du livret personnalisé de connaissances et compétences sur la continuité des trois paliers

Pas d'information concrète à l'arrivée des élèves en septembre.

Evaluation faite en fin d'année scolaire, vérification et comparaison seront faites dans un an.

Malgré tout, on s'aperçoit qu'il y a une amélioration des compétences de nos élèves :

- Maitrise de la langue française : Zohra Amouri
- Maitrise du langage parlé et écrit
- Pratique d'une langue étrangère pour Marina Mourgues et Morgane Lopez
- Principe des éléments mathématiques pour Marina Mourgues

2.4. Modalités et aménagement de l'évaluation et de la certification

En cours.

2.5. Modalités spécifiques de construction de compétences relatives à l'autonomie des élèves (prévention, santé, environnement)

L'ensemble des élèves de l'Ulis ont acquis rapidement leur autonomie dans le lycée : reconnaissance des salles, des blocs ateliers ou autre, CDI, administration, plateau sportif.

2.6. Modalités d'acquisition des compétences sociales et civiques qui structurent la 7ème compétence du socle commun : l'autonomie et la compétence.

		Marina Mourgues	Ragae Hidaoui	Siham Ait Ouabou	Morgane Lopez	Zohra Amouri	Osama El-Fatouaki
L'autonomie	S'appuyer sur des méthodes de travail	Acquis	non évalué	partiellement acquis	partiellement acquis	non acquis	non évalué
	Respecter les consignes	Acquis	Acquis	Acquis	non acquis	Acquis	Acquis
	Raisonner avec logique et rigueur	partiellement acquis	non évalué	partiellement acquis	partiellement acquis	non acquis	non évalué
	S'auto évaluer	non évalué	non évalué	non évalué	non évalué	non évalué	non évalué
	Choisir un parcours de formation	Acquis	non évalué	Acquis	Acquis	non acquis	non évalué
	Développer sa persévérance	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	partiellement acquis	non évalué
	Avoir bonne maîtrise de son corps	Acquis	partiellement acquis	partiellement acquis	Acquis	non acquis	Acquis
L'ESPRIT D'INITIATIVE	Définir une démarche adaptée au projet	partiellement acquis	non évalué	non évalué	non acquis	non acquis	non évalué
	Trouver et contacter des partenaires ressources	Acquis	non évalué	partiellement acquis	non acquis	non acquis	non évalué
	Prendre des décisions	Acquis	partiellement acquis	partiellement acquis	Acquis	non acquis	non évalué
	Prendre l'avis des autres	Acquis	Acquis	Acquis	non acquis	Acquis	non évalué
	Etablir des priorités, déterminer des tâches à accomplir.	Acquis	non évalué	non évalué	non acquis	non acquis	non évalué

Acquis - partiellement acquis - non acquis - non évalué

3. Les procédures d'accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle :

3.1. Education à l'orientation et élaboration des PPO inclus dans les PPS

A part deux mini stages pour la réorientation de Mlle Lopez Morgane, le vrai travail commence en septembre 2012 pour Milles Mourgues M., Ait Ouabou S., Hiddaoui R. M El Fatouaki O.

Quant à Mlle Amouri Zohra, sa grossesse de trois mois à ce jour ne nous permet pas de présager de quoi que ce soit.

3.2. Mise en œuvre du PDMF (parcours de découverte des métiers et formations)

Post CAP ou réorientation, dès septembre 2012

3.3. Découverte des formations en SEGPA, en EMS, en LPRO, en CFA, en entreprise...

Post CAP, entreprises en septembre 2012

3.4. Conventions de formalisation des engagements pour les mises en stage.

3.5. Lien avec les référents d'insertion professionnelle des MDPH.

3.6. Rédaction des attestations de compétences et des attestations de compétences professionnelles en lycée.

A envisager l'année prochaine.

3.7. Suivi de l'insertion professionnelle à la sortie de l'ULIS en lycée professionnel.

Non concerné pour l'instant, mais mettre en place une proposition de suivi dès l'année prochaine.

C. Provisionnement 2012-2013

1. L'aménagement de la classe du dispositif Ulis [voir Annexe 3](#)

1.1. Lieu

L'Ulis prend ses quartiers dans la salle C02 dès la rentrée 2012. Cette salle a été choisie pour son positionnement en face de l'ancienne salle, pour sa proximité avec le CDI, pour sa position dans le bâtiment – en saillie donc facilement visible pour nos élèves qui ont besoin de repères fixes.

L'Ulis se situe dans les locaux du lycée Jules Ferry « la colline » mais travaille aussi avec l'EREA. Il faut envisager la possibilité pour les élèves de cet établissement de se rendre dans la salle du dispositif en cas de besoin. Etude en cours...

1.2. Moyens

De par le handicap du coordonnateur de l'Ulis, M Repessé, l'Ulis sera équipé d'un tableau blanc interactif¹, d'un bureau qui sera posé par Office Dépôt.

Les deux postes informatiques réseau² sont à remplacer par des unités centrales PC, plus grandes bien sûr, mais sur lesquelles il sera important de sauvegarder les données de nos élèves. Un PC existe déjà dans la salle, il sera utilisé pour le fonctionnement du logiciel eBeam³ du TBI

Pour les PC, je demande qu'il soit possible :

- Pour les élèves de sauvegarder sur le disque dur le fruit de leur travail.
- Pour M Repessé, la possibilité d'installer lui-même les logiciels gratuits d'adaptation et de scolarisation.
- L'accès ENT, pour M Repessé, en tant qu'enseignant pour l'accès à Paraschool.

Une ligne téléphonique serait intéressante dans cette salle pour éviter de déplacer un collègue ou M Wagner Rémi au CDI.

1.3. Organisation

La salle est divisée en 4 parties :

- Espace ordinateurs : trois postes
- Espace travail : 2 x 2 postes + 1 AVS
- Espace cours ou accueil parents
- Un bureau
-

Les cours délocalisés sont faits dans cette salle pour les élèves du lycée, une salle serait souhaitable à l'EREA pour le même usage pour éviter trop de déplacement des élèves.

1.4. Activités à prévoir

- Participation à un journal de l'établissement en relation avec M Wagner, documentaliste.
- Suite du blog de l'Ulis : <http://ulis-la-colline.blogspot.fr/>
- Travail sur l'orientation post-CAP

1.5. Alimentation électrique des ordinateurs

De par ma spécialité, électrotechnique, je précise à titre indicatif, l'installation qu'il serait nécessaire de faire pour l'installation sécurisée du matériel informatique.

Matériel nécessaire :

Electrique :

6 prises de courant 16A+T groupées 3 x 2 (support prise 45 x 45)

Goulotte 40 x 90 longueur +/- 8m

Conducteurs électriques 2.5mm², passage derrière le radiateur

Informatique

3 prises RJ45

3 câbles réseau à sortir avant le radiateur pour connexion hub

Vidéo projecteur Epson EMP S1

Alimentation électrique par le plafond

Câble informatique par le plafond puis arrêt derrière ordinateur fixation à demeure.

Fixation au plafond, pose vidéo sur tablette face au tableau (réglage à faire avec TBI complet après la rentrée scolaire)

Ps : taille goulotte adaptée aux prises, si possible et posée au-dessus du placage bois protégeant le mur des tables.

Annexe 1

Emploi du temps de M Repessé Joël, coordonnateur Ulis

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30	Zone ³			Rééducation	Aide en cours Maths science
9H30					
10H15	récréation				
10H30	Trav. Indiv. Ragae + Sihem			Rééducation	Travail individualisé ²
11H30					
12H30	Self	Self			Trav. Indiv. Ragae + Sihem
13H30	Travail individualisé ¹	Hasna Tagda	Travail individualisé Coiffure	Travail individualisé EREA 1 élève	
14H30					
15H20	Récréation			Récréation	
15H35					
16H00					

1 : 3 élèves APR à l'Ulis

2 : Q1 : 3 élèves Ulis APR + 1 MHL – Q2 : élève Coiffure

3 : Présence au lycée pour coordination et ressources. Période utilisée si besoin pour travail individualisé ou contrôle à l'Ulis (en début d'année).

Annexe 2

Emploi du temps des élèves 1 CAP APR

LYCEE PROFESSIONNEL JULES FERRY

12/09/2011 08:21 - Page 1

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h00		Siham Ait Ouabou - Rague Hidaoui - Mourges Marina			
7h30					
8h30		ED.PHYSIQUE & SPORT RUEY S.V.221			PHYSIQUE-CHIMIE OUADOUD E19 labo phys
9h30	ARTS APPLIQUES CAYON I11 art				PHYSIQUE-CHIMIE OUADOUD E19 labo phys
10h30	Ulis	CMP GAILLARD C10 LV	TP APR GAILLARD B128 CEDRE B130 cuisAPR	TP APR GAILLARD B128 CEDRE B130 cuisAPR	Ulis
11h30	ED.CIVIQ JURIDIQ.SOC LARBI C04 LV 01	FRANCAIS LARBI C04 LV 02			
12h30					Ulis
13h30	MATH OUADOUD E14 01	Ulis	Arts Appliqués CAYON E08	Matière non désignée	Matière non désignée
14h30	MATH OUADOUD E14	FRANCAIS LARBI C07 LV		PREVENT.-SANTE-ENV. GAILLARD E07	MICROBIO SOURSAC MERIADEC B110 labo
15h30	FRANCAIS LARBI C07 LV	SA GAILLARD C07 LV			
16h30	HIST;GEO LARBI C07 LV	SA GAILLARD C07 LV			
17h30					
18h30					
19h30					
20h30					
21h30					
22h30					

Emploi du temps des élèves de 1 CAP MHL

LYCEE PROFESSIONNEL JULES FERRY

12/09/2011 08:21 - Page 7

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h00			Amouri Zohra		
7h30					
8h30	SA SAGET E07	ED.PHYSIQUE & SPORT RUEY S.V.221			Ulis
9h30	SA SAGET E07		TP MHL MAHIQUES B112 tec	TP MHL MAHIQUES B104 et MHL	MATH BELLAY E10 02
10h30	Ulis	PHYS/CHIMIE BELLAY E13 Labo sc			Ulis
11h30	ARTS APPLIQUES ANDRIEU I11 art	PHYS/CHIMIE BELLAY E13 Labo sc			Ulis Q2
12h30					FRANCAIS VELAY C05 LV
13h30		ARTS APPLIQUES ANDRIEU I11 art		HIST;GEO VELAY C10 LV	
14h30		FRANCAIS VELAY C03LV	TP MHL SAGET B112 tec	MATH BELLAY E15 labo sc	
15h30	TP MHL MAHIQUES B104 et MHL	FRANCAIS VELAY C03LV 01		FLE	
16h30		ED.CIVIQ JURIDIQ.SOC VELAY C03LV 02	PREVENT.-SANTE-ENV. SAGET B112 tec		
17h30					
18h30					
19h30					
20h30					
21h30					
22h30					

Emploi du temps des élèves de 1 CAP Coiffure

LYCEE PROFESSIONNEL JULES FERRY

12/09/2011 08:21 - Page 6

	lundi	mardi	1CF2		mercredi	jeudi	vendredi
7h00					Morgane LOPEZ		
7h30							
8h30	ECONOMIE & GESTION FESQUET C21 F	SA ARNOULD E07				Ulis	SA ARNOULD E07
9h30	HIST,GEO DEVENDEVILL C16 F	ANGLAIS LV1 LOZANO <1CF2 ANG> C11 LV	ESPAÑOL LV4 MARTINEZ <1CF2 ESP> G2&LV		TP COIFFURE LABAR <1CF2 G1> SALON 1	TP COIFFURE PAIS <1CF2 G2> SALON 3	TP COIFFURE PAIS <1CF2 G1> SALON 2
10h30	PHYSIQUE-CHIMIE OUADDOU <1CF2 G1> E13 Labo sc	PREVENT-SANTÉ-ENV. ARNOULD <1CF2 G2> E07				TP COIFFURE LABAR <1CF2 G2> SALON 1	FRANCAIS DEVENDEVILL C20 F
11h30	PHYSIQUE-CHIMIE OUADDOU <1CF2 G1> E13 Labo sc	ED.CIVIL JURIDIG.BOC DEVENDEVILL <1CF2 G2> C02 F					FRANCAIS DEVENDEVILL <1CF2 G1> C20 F
12h30							PHYSIQUE-CHIMIE OUADDOU <1CF2 G2> E19 labo phys
13h30				Ulis	FRANCAIS DEVENDEVILL C20 F	ARTS APPLIQUES SICRE (10 art)	PREVENT-SANTÉ-ENV. ARNOULD <1CF2 G1> E07
14h30	TP COIFFURE PAIS <1CF2 G1> SALON 3	TP COIFFURE LABAR <1CF2 G2> SALON 1	TP COIFFURE LABAR <1CF2 G1> SALON 4	TP COIFFURE PAIS <1CF2 G2>	ARTS APPLIQUES SICRE <1CF2 G1> (10 art)	FRANCAIS DEVENDEVILL <1CF2 G2> C20 F	MATH OUADDOU E20
15h30					ARTS APPLIQUES SICRE <1CF2 G2> (10 art)	ED.CIVIL JURIDIG.BOC DEVENDEVILL <1CF2 G1> C02 F	ANGLAIS LV1 LOZANO <1CF2 ANG> C11 LV
16h30							ESPAÑOL LV4 MARTINEZ <1CF2 ESP> G2&LV
17h30							MATH OUADDOU E20
18h30							Ulis
19h30							
20h30							
21h30							
22h30							

© Index Education 2011

Annexe 3

Travaux à effectuer, dotation de matériel

- ¹ Prévoir la fixation au plafond du vidéo projecteur : alimentation électrique prise sur la goulotte blanche située à droite du tableau ; alimentation informatique avec pose de câbles devant se brancher sur l'ordinateur du bureau (informatique aller + informatique retour + son audio vidéo)
- ² Prévoir trois postes informatiques (deux en remplacement des clients micro + un troisième PC) car nous aurons 3 élèves en APR et cela nous permettra de bien organiser notre travail.
- ³ Pris en charge au titre de l'adaptation de mon poste de travail